



Conseil de quartier La Teste Centre-Aiguillon

Compte-rendu de réunion
Mardi 7 octobre 2014

Cabinet du Maire
Démocratie participative
05 56 22 38 72
proximite@latestedebuch.fr

Le conseil de quartier de La Teste Centre-Aiguillon s'est réuni le Mardi 7 octobre 2014 à 18h, salle Brémontier de l'Hôtel de ville.

Etaients présents :

- Monsieur Jean-Bernard BIEHLER, Président du Conseil de quartier
- Madame Jacqueline SUPERY
- Monsieur Dominique ALOIR
- Madame Christine CASTAING
- Monsieur Claude BADET
- Monsieur Guy JOUSSE
- Madame Astrid LANGÉ
- Madame Danièle CAZAUVIEILH
- Madame Viviane PERRET
- Madame Françoise NORMANDIN
- Monsieur Marcel LEHIMAS
- Monsieur Jean-Marc DUPRAT
- Monsieur Jean-Paul LUC
- Monsieur Patrick RIEUSSEC
- Monsieur Henri BORDERE
- Monsieur Jean-Pierre IZARD

En présence de :

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et au Handicap
- Monsieur Michel CARDRON, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et à la sécurité
- Monsieur Nicolas HENIN, Conseiller municipal délégué à la démocratie de proximité
- Monsieur Fabrice PETIT, Directeur de Cabinet
- Monsieur Jean-Michel LOUBANEY, Chef de la police municipale
- Madame Mauri NADEAU, Secrétariat

Excusées :

- Madame Mauricette DAVEY
- Madame Jacqueline HOURCADE

Monsieur Jean-Bernard BIEHLER, Président du Conseil de quartier La Teste CENTRE ouvre la séance à 18 h.

Ordre du jour de la réunion :

- ‡ Recensement des plaques de rues manquantes : Présentation de la méthodologie par M. Sturbois, membre du conseil de quartier Est-Bonneval.
- ‡ Point sur les questions formulées lors du conseil de quartier du 3 juillet.
- ‡ Thème principal : La Sécurité
Présentation du dispositif " Réseau VIC " (Vigilance Information Communication) par M. Michel CARDRON, Adjoint à l'urbanisme et à la sécurité.
Intervention M. Jean-Michel LOUBANEY, Chef de la police municipale.
- ‡ Questions diverses.

I. Recensement des plaques de rues manquantes



M. STURBOIS, membre du conseil de quartier La Teste EST-Bonneval, évoque, avec les conseillers, son expérience sur le recensement des plaques de rues manquantes.

- Visualisation des situations : intersections à une rue, deux rues, ronds-points... ;
- Tableau de recensement des plaques nominatives des rues ;
- Travail long et exigeant.

Sur la base du recensement établi par M. STURBOIS, la mairie a mis en place 180 plaques sur le quartier EST.

Mme LANGÉ et Mme NORMANDIN se portent candidates afin d'effectuer ce recensement sur le quartier CENTRE - Aiguillon.

 Remarque : Avenue Pasteur à La Teste commence « avenue » et se termine « rue Pasteur ».

II. La Sécurité

Information des conseillers sur la mise en place d'un dispositif d'alerte par convention entre l'Etat et la commune.

✦ Les risques majeurs

La commune, en zone de priorité 1, est exposée à six risques majeurs :

- Le risque de feux de forêt
- Le risque de tempête
- Le risque lié aux phénomènes littoraux
- Le risque d'inondation (submersion marine)
- Le risque de pollution maritime
- Le risque canicule

Elle est équipée de sirènes sur 3 sites :

- Ecole Gambetta - La Teste Centre
- Ecole Lafon – Cazaux
- Pole Technique - Pyla sur mer

L'alerte aura lieu le premier mercredi de chaque mois à midi.

- 3 cycles successifs d'une minute 41 sec. avec un intervalle de 5 secondes.
- Fin d'alerte : son continu de 30 secondes.

Le coût de l'installation est intégralement couvert par l'Etat. Les moyens de déclenchement seront pris en charge par la Commune.

Une plaquette d'information communale sur les risques majeurs « **La sécurité, c'est l'affaire de tous** » a été distribuée dans les boites aux lettres.

Les conseillers sont appelés à transmettre l'information autour d'eux (voisins, famille, personnes âgées...) Ce réseau d'alerte doit bénéficier à tous.

📍 Remarque :

Un conseiller émet des réserves sur le choix de l'Etat d'installer les sirènes d'alertes sur des écoles. Demande l'intervention de Monsieur le Maire afin de déplacer le système d'alerte vers des lieux plus appropriés.

📌 Réseau VIC (Vigilance Information Communication)

En cas d'alerte, la municipalité vous informe. Le référencement au réseau VIC doit être effectué en remplissant le formulaire sur le site de la ville www.latestedebuch.fr.

Les conseillers sont appelés à transmettre l'information autour d'eux (voisins, famille, personnes âgées...) Ce réseau d'alerte doit bénéficier à tous.

III. Police municipale

📌 Zone bleue



- Zone bleue provisoire, en cours de renouvellement, prévue fin 2014/début 2015.
- 1h30 avec disque.
- L'absence de disque entraîne une amende de 11€ (conformément à l'Article R 417-3 du Code de la route).
- Le disque est vendu à l'office du Tourisme 2€.
- La zone bleue et la zone Jean Hameau sont actives de 9h à 18h30 (hors dimanches et jours fériés).
- Zone Jean Hameau (45 minutes - horodateurs gratuits).

✦ **Gare SNCF de La Teste de Buch**

De nombreuses personnes signalent des difficultés de stationnement à la gare SNCF.

Celles-ci deviennent récurrentes du fait que de nombreux Arcachonnais profitent de la gratuité du parking pour y laisser leur véhicule la journée, voire la semaine !

Il est également souligné, la dangerosité de l'avenue Pasteur, relative aux stationnements anarchiques des véhicules en l'absence de parkings disponibles. Ceux-ci perturbent le trafic des bus de la Cobas, la sécurité des piétons et des cyclistes.

- 📌 Le conseil de quartier demande une étude sur cette problématique et une vigilance accrue par la police municipale.

✦ **Fourrière**

- Stationnement irrégulier, dangereux, gênant ou abusif, entrave ou gêne à la circulation. Circulation dans les espaces naturels, infraction à la protection des sites et paysages classés...
- Gestion de la fourrière au siège de la Cobas et stockage des véhicules, zone industrielle de Gujan-Mestras.

Question

Problème de stationnement rue André Dignac : stationnement sur zébras et trottoirs.

Réponse

La police municipale depuis l'aménagement de la rue André Dignac a effectué 342 verbalisations en zone bleue et 7 mises en fourrière depuis le début de l'année.

Question

Meilleure surveillance de la zone bleue notamment avenue de Verdun. Sensibilisation des commerçants à la zone bleue → contrôle journalier. Manquement à l'apposition du disque, malgré l'information à l'entrée de la commune.

Réponse

Donner davantage d'information par l'intermédiaire de La Teste Mag, sur les sites de la ville et de l'office de tourisme.

Question

Explication sur feu rouge avant passage à niveau, rue du Port :

Réponse

Feu associé (dispositif couplé) au feu tricolore de la rue du Port et de l'avenue du général Leclerc. Sécurisation par le Réseau Ferré de France afin d'empêcher les véhicules de s'engager sur la voie ferrée.

Proposition

Suppression du feu rouge et signalement du danger par un feu clignotant orange, comme partout en France sur ce type de passage à niveau.

Question

Mise en sens unique de la rue de l'Yser (vitesse excessive et problème de stationnement).

Réponse

Contre objectif du sens unique pour les riverains : augmentation du parcours, augmentation de la vitesse, installation de ralentisseurs, bruit... Réflexion sur la mise en place d'un stationnement alterné avec les riverains.

IV. Réponses aux questions posées lors du dernier conseil de quartier

Question

Rue André Dignac/rue du Port : voiture garée à droite ou à gauche, manque de visibilité, le croisement dangereux. Accentuation de la matérialisation des places de stationnement des deux côtés et du zébra. La pose d'un miroir, en face, serait efficace.

Réponse

Signalisation renforcée. Suppression des places de stationnement de part et d'autre de la rue du Port. Refus pour la pose d'un miroir.

Question

Le clos des Chênes/rue des Poilus serait délaissé par le Pôle technique, beaucoup de trous dans la chaussée. La réfection des parkings serait nécessaire.

Réponse

Blowpatcher prévu : travaux fin octobre/début nov.

Question

Beaucoup de flaques d'eau, boulevard Loti. La rue de l'Aiguillon serait à revoir.

Réponse

RAS - pas de problème constaté côté la Teste – L'endroit devra être précisé.

Question

Absence d'éclairage public, rue Lutzy, malgré le poteau de support.

Réponse

Programmation réfection de la rue + éclairage en 2015.

Question

Réflexion sur la circulation de la rue des Alliés : pas de trottoirs, chaussée étroite.

Réponse

Emprise insuffisance - Alignement général à faire appliquer aux propriétés pour mettre le trottoir en accessibilité.

Question

Les pavés de la rue du 14 juillet dépassent. Beaucoup de chutes ont été signalées.

Réponse

Les pavés qui dépassent seront repris par le promoteur.

V. Demandes des conseillers de quartier

a. Carrefour avenue du Général Leclerc/rue Camille Pelletan/Avenue Ovide Rousset :

Il manque des 2 cotés, les indicateurs de feux pour les piétons. La traversée est dangereuse, les piétons n'ont aucune indication sur la possibilité ou non de traverser.

Réponse

Gestion des feux : Conseil général → Projet d'un rond-point à ce carrefour et à celui de la rue du Port.




b. Repeindre au sol la signalisation du boulevard Loti.

c. Lampadaire au niveau du Carrefour-City ne fonctionne pas.

d. Manque d'éclairage rue du chemin des Dames.

e. Étroitesse des trottoirs, rue Lalesque.

f. Les pavés du parvis de l'église dépassent : problèmes pour les piétons et les cyclistes.

- g. Ne pas installer la plante « Gaura » sur les ronds-points : les hampes florales masquent la visibilité.
- h. Malfaçon relative au carrefour à côté de la rue Gérard Gentil, lors de fortes pluies, l'écoulement se fait vers un riverain de la rue. Demande que les travaux soient effectués avant l'hiver.
- i. Rue de la Brasserie - Grand village - une jardinière gêne la visibilité lors de la sortie des véhicules.
- j. Point sur le Club ados de la Règue verte :
 -  Réponse
 - Ouverture du Club ados avec un éducateur et une animatrice. Les locaux, deux algécos, sont en cours d'aménagement ainsi qu'une terrasse.
- k. Problématiques de la rue du Capitaine (stationnement et vitesse).
 -  Réponse
 - Dans l'ensemble de l'agglomération, le principe est le stationnement alterné par quinzaine 1/15 - 16/31.
 - Des dérogations sont mises en place pour modifier cette règle et matérialiser le stationnement au sol. (pas de matérialisation au sol dans le cadre du stationnement alterné).
 - Afin d'apporter des solutions et un consensus, une réunion avec la police, la mairie et les riverains devra-être envisagée.
- l. Grande vitesse des automobilistes aux abords du collège et de l'école Brémontier.
 -  Réponse
 - Le problème de vitesse dans ce secteur a été diminué par la chicane naturelle.
- m. Continuité de la piste cyclable entre La Teste et La Hume et des Prés Salés Ouest vers Arcachon.

VI. Proposition d'un thème par les conseillers

-  Les conseillers souhaitent une réflexion sur les pistes cyclables (continuité des pistes cyclables entre les villes, pistes intra-muros).

M. BIELHER remercie les personnes présentes de leur participation. La réunion prend fin à 20h.

NB :

Il est rappelé aux membres le respect du temps de parole afin que chaque conseiller, lors des réunions, puisse s'exprimer.